

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration de l'Agence de la santé et de services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue à 11 h 30 le 20 mars 2009 par voie de conférence téléphonique, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents:

Beaulieu, Céline
Bergeron, Gilles
Blais, Maurice
Campagna, Marc
Caron, Nathalie
Foisy, Jean-François

Gagné, Doris
Lachapelle, Thérèse
Langevin, Nicole
Legault, Carol
Parkinson, Merle
Sabourin, Nicole

Étaient absents:

Martineau, Mario
Ouellet, Yvan

Rheault, Sylvie

Personne-ressource :

Ruel, Gilles

Secrétaire-rédactrice:

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandation du comité de sélection au poste de directrice des communications et des relations publiques
4. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL 2009-58

3. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION AU POSTE DE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT les travaux du comité de sélection;

CONSIDÉRANT qu'il convient de combler le poste de directeur des communications et des relations publiques pour assurer sans délai l'accueil et l'intégration de la personne proposée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'approbation du conseil d'administration à la mise sur pied d'un comité de sélection composé des personnes suivantes:

- Maurice Blais, président du conseil d'administration
- Jean-François Foisy, président-directeur général
- Robert Lasalle, directeur général du CR La Myriade et président de la Table centrale de concertation
- Gilles Ruel, directeur des ressources humaines

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a résolu, lors de sa séance du 10 février 2009, de mettre en œuvre le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ACCEPTER la recommandation du comité de sélection à l'effet de nommer madame Sophie Vallerand à titre de directeur des communications et des relations publiques à compter du 6 avril 2009;

D'ÉTABLIR la rémunération de madame Sophie Vallerand à 110 % de son salaire actuel, sans dépasser le maximum de la classe 19 (classe sujette à approbation par le MSSS).

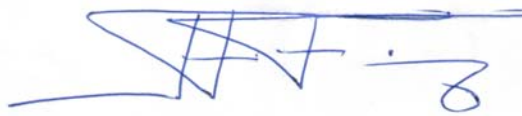
RÉSOLUTION NO ASSSL 2009-59

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 50.



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire